

Volume 35, n° 05

13 février 2012



Le Courant

Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord

La Paix des Braves

Par extension de sens, on définit maintenant l'historique «Paix des Braves» (Nouvelle-France/Iroquois-1701), comme *un accord de paix à des conditions honorables en considération de la bravoure des belligérants*. Suivant l'extraordinaire mobilisation de nos membres, vendredi le 27 janvier, nous pouvons affirmer que nous sommes actuellement en mode négociation, avec la CSRDN, en vue d'un tel accord de paix. Il nous est permis de croire que le ras-le-bol exprimé, en toute solidarité, par les centaines d'enseignantes et d'enseignants a enfin trouvé écho chez nos dirigeants qui s'inscrivent désormais en mode solution plutôt qu'en stérile répression.



Trois dossiers majeurs contemporains en lien avec les relations de travail, notamment le conflit à l'école Sainte-Anne, les suites de l'incendie à la Polyvalente Lavigne et la question des postes permanents en formation professionnelle (CEP, CFTR, Performance Plus) pourraient se régler à la satisfaction de nos membres, en dehors des tribunaux et d'un plan d'action à l'enseigne de la mobilisation. Plus encore, un protocole pour dénouer d'éventuelles autres situations conflictuelles pourrait même être convenu avec notre employeur. Nous pouvons prétendre qu'on a fait un bout de chemin; nous pouvons même affirmer, pour rester dans le thème de la Paix des Braves, qu'il appert que la direction générale se soit enfin «calmée la cavalerie» et que le SERN puisse déposer ses tomahawks!

Bien entendu, chaque groupe d'enseignantes et d'enseignants directement concernés sera rencontré pour valider leur adhésion à ces divers projets d'entente, mais nous pouvons aussi prétendre être sur la bonne voie pour améliorer un tant soit peu les relations de travail avec notre employeur...

DANS CE NUMÉRO

- La Paix des Braves
- Il est à noter pour les enseignants à statut précaire
- Un balne au cœur
- Ca pare d'épargner
- Journées des femmes
- Session de préparation à la retraite

On peut penser que désormais la parole des profs trouvera enfin un brin d'écoute à la CSRDN; on peut espérer que le SERN et ses porte-paroles pourront désormais arriver à régler les dossiers de l'heure sans que chacune des revendications prenne une dimension juridique ou soit assortie d'un musclé plan d'action.

Le SERN n'a jamais eu la prétention qu'il avait toujours raison, mais nous sommes tout à fait convaincus qu'il est impossible que seuls les hauts dirigeants, de leur bureau au centre administratif de la CSRDN, possèdent toujours la Voie, la Vérité!

En vertu des dispositions du Code du travail et des mandats qui lui sont dévolus, le SERN s'exprime au nom des enseignantes et des enseignants, au nom de celles et ceux qui, au quotidien, s'investissent, la plupart du temps en l'absence de moyens favorables, auprès des jeunes ou des élèves adultes qu'ils veulent conduire à la réussite! Ça, nous en sommes absolument certains et, que nos patrons le veuillent ou pas, jamais nous n'allons abandonner ce rôle!

Il est encore trop tôt pour fumer ensemble le calumet, mais on peut espérer qu'on s'en approche...

Jean Dumais, président (jdumais@sern.qc.ca)

Il est à noter pour les enseignants à statut précaire...

Lorsque la CSRDN vous engage pour une suppléance long terme parce que le remplacement est indéterminé, voici ce qu'il faut retenir :

- La date sur la lettre de la CSRDN indiquant le début de votre remplacement.
- Après 2 mois consécutifs, ce remplacement deviendra un contrat en bonne et due forme, mais sans effet rétroactif.
- Après 2 mois consécutifs, ce remplacement à long terme sera pris en compte pour des jours comptés pour l'accès à la liste de rappel temps partiel de la commission scolaire.
- Il faut prendre en note, pour votre syndicat, la date à laquelle la CSRDN a mis fin à votre remplacement long terme à cause du retour de la personne remplacée aux fins de calcul ou octroi de contrat.
- Aussitôt que vous êtes dans le doute ou perplexe en lien avec l'octroi de ces remplacements long terme, il faut appeler votre syndicat et demandez à parler à un conseiller.

Dany Bond, conseiller (dbond@sern.qc.ca)

Un baume au cœur

Depuis le début de nos démarches auprès de la Commission scolaire, nous nous sentions isolés. En ce vendredi pluvieux, votre présence et votre solidarité nous ont apporté le petit rayon de soleil qui nous aidera à continuer notre travail, c'est-à-dire enseigner. Nous tenons à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont supportés.

Tout n'est pas terminé, mais de vous savoir avec nous est rassurant. Un gros MERCI et au plaisir de vous recroiser dans de meilleures circonstances.

Les vingt-six enseignants de l'école Sainte-Anne

www.fondsftq.com

ÇA PAIE D'ÉPARGNER

Investissez dans votre REER à chaque paie, obtenez 30% d'économies d'impôt supplémentaires et FAITES TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

Des représentants du Fonds de Solidarité FTQ duquel fait partie la CSQ offriront leur service pour vous rencontrer directement à votre établissement selon un calendrier à convenir avec votre personne déléguée. Nous vous invitons à ne pas hésiter à rencontrer ces personnes, ils répondront à toutes vos questions.



FONDS
de solidarité FTQ



VENEZ NOUS RENCONTRER :
NOUS SOMMES SUR PLACE!

1 800 567-FONDS (3663)



P 03-0101-08-10

Syndicat de l'enseignement de la Rivière-du-Nord
601, rue Fournier
Saint-Jérôme
Québec
J7Z 4V8
Téléphone : (450) 436-1153
Télécopieur : (450) 431-3583
www.sern.qc.ca



Force majeure : Tempête

L'hiver étant propice aux tempêtes, voici ce que la jurisprudence nous enseigne.

Tout d'abord, il faut tout faire en notre possible pour se rendre au travail. S'il vous est impossible de vous y rendre, il faudra en faire la preuve: photos, films, lettre de la ville, de la Sûreté du Québec, visite sur le site 511 Québec pour vérifier l'état des routes et l'imprimer. Ne pas oublier que les événements qui entraînent des forces majeures sont du cas par cas.

Bref, il vous faut documenter le plus possible l'évènement en prévision d'une possible audition de grief si la commission scolaire vous refuse votre force majeure.

Christian Aubin, vice-président (caubin@sern.qc.ca)

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

8 MARS 2012

Les épinglettes pour la *Journée internationale des femmes* sont disponibles au SERN, au coût de 3,00 \$. Si vous désirez vous en procurer, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions vous en faire parvenir. Vous pouvez nous joindre au 450 436-1153.

RAPPEL

Session de préparation à la retraite

Cette session se tiendra le vendredi 23 mars 2012, de 18 h à 22 h 15, ainsi que le samedi 24 mars 2012, de 8 h 45 à 16 h 15, au Sheraton de Laval.

Elle s'adresse notamment au personnel enseignant dont la prise de retraite se situe entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014.

Pour information et inscription, veuillez communiquer avec la soussignée, au SERN (450 436-1153), et ce, dès que possible, car les places sont limitées.

Lyne Dauphinais, secrétaire (lidauphinais@sern.qc.ca)